

Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/AVR/052		
<u>Date du conseil municipal</u> 04/04/2016	FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT I	DE
Date de la convocation 25/03/2016		DE
<u>Date de l'affichage</u> 25/03/2016	DANDELLING DELIVERY D	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

Etaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALEM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

Etalent absents représentés:

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Simone JEROME
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Medhi BENSALEM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015/AVR/051 en date du 13 avril 2015 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2015 du service annexe de l'assainissement,

Vu la délibération n°2016/AVR/049 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 230 454,70 € et l'excédent d'investissement de 40 021,33 € que présente le compte administratif 2015,

Considerant le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de $64\,542,\!00\,$ €,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1:

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 205 934,03 €.

ARTICLE 2:

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 001 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 40 021,33 €.

ARTICLE 3:

CONFIRME l'affectation, au budget primitif 2016, en réserve sous l'imputation «1068» aux recettes de la section d'investissement la somme de 24 520,67 €.

ARTICLE 4:

PREND acte du report, au budget primitif 2016, des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 98 712,00 € et de celui des restes à réaliser recettes de la même section pour la somme totale de 34 170,00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016



Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20160404-2016-AVR-052-DE Date de télétransmission : 15/04/2016 Date de réception préfecture : 15/04/2016



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2015 **BUDGET ASSAINISSEMENT**

SECTIONS	. UDFILEO	MONTANT.
SECTIONS	LIBELLES	EUROS
		LONGO
FONCTIONNEMENT		25
	Recettes de l'exercice 2015	259 836,37
a E	Excédent de Fonctionnement reporté	162 865,22
	Dépenses de l'exercice 2015	192 246,89
- F		a
• •	A = Résultat de Clôture	230 454,70
INVESTISSEMENT	**	
en en	Recettes de l'exercice 2015	. 235 837,13
	déficit d'Investissement reporté	41 81,8,46
*		•
	Dépenses de l'exercice 2015	153 997,34
	B = Excédent de l'exercice	40 021,33
	Restes à réaliser Recettes 2015	34 170,00
	Restes à réaliser Dépenses 2015	98 712,00
	C = Résultat des Réstes à réaliser	-64 542,00
ă.	D = B + C = Résultat de Clôture	-24 520,67

Les résultats de clôture des deux sections feront l'objet d'une affectation au Budget Primitif 2016 de la façon suivante:

en 1068 (RI);

24 520,67 € ~

en 002 (RF):

205 934,03 € -

.en 001(RI):

40 021,33 € /

Le Receveur Municipa

Valérie GROLLEAU

WINE GROLLE,

INSPECTRICE DIV Tout courrier doit être impérativement et "impersonnellement" adressé à monsieur le maire.

